

Plaidoirie à Paris : l'USJ décroche le prix de la meilleure équipe

Tala Fawaz, Édouard Tannoury, Théa Daaboul et Nour el-Khatib se sont distingués au Concours de droit international privé (CDIP), organisé le 23 septembre dernier par le cabinet Linklaters Paris et l'Université Paris-Saclay.

Lamia SFEIR DAROUNI

Dans la salle Vassogne du Palais de justice de la Chambre commerciale de la cour d'appel de Paris, la tension monte, le silence s'impose. Les plaideurs de chaque équipe des Universités de Rennes, de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, de l'Université du Havre, de l'Université Paris-Panthéon-Assas et de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines se préparent pour plaider et défendre leur cause au cours de cette « plaidoirie fictive ». « L'enjeu consistait à défendre une société française spécialisée dans la vente et l'installation de panneaux photovoltaïques et qui aurait acquis des panneaux défectueux », explique Théa Daaboul, membre de l'équipe de l'USJ avec Édouard Tannoury et Tala Fawaz, tous trois étudiants en master 2 de droit international privé et droit du commerce international. Édouard Tannoury, dans le rôle du « défenseur » de la société française, se lève, prend la parole. Il aura 10 minutes pour convaincre le jury composé du président de la cour, Vincent Aldéano-Galimard, du professeur Étienne Pataut, directeur de l'École de droit de la Sorbonne Université Paris I, et de Me Jean-Charles Jais, avocat associé au cabinet Linklaters Paris, que « le tribunal judiciaire et la juridiction française de Paris sont compétents ». À son tour, la deuxième défenderesse de l'équipe de l'USJ, Tala Fawaz, se lève et, avec beaucoup de précision dans ses arguments, démontre que « la loi française est applicable au litige, et cela en application des règles spécifiques du droit français et notamment du droit européen ». « Un sujet avec lequel nous n'étions absolument pas familiers puisque l'on n'avait pas encore appris le droit international privé à l'échelle européenne, au cours de nos quatre années d'études », tient à préciser la jeune étudiante. S'ensuivent 20 minutes de questions-réponses au terme desquelles les deux plaideurs de l'équipe de l'USJ ont dû contre-attaquer les conclusions avancées par la partie adverse, pour gagner la cause et convaincre le jury. Ce dernier, conquis par « la qua-



De gauche à droite : Théa Daaboul, Tala Fawaz et Édouard Tannoury. Photo DR

lité de la plaidoirie de l'équipe de l'USJ, leur éloquence, leur force de conviction, les arguments juridiques qu'ils ont utilisés sur un sujet aussi pointilleux que le droit international français, qu'ils ne sont pas censés connaître en tant que libanais », leur a décerné le prix de la meilleure

équipe, ex æquo avec l'équipe de l'Université de Rennes.

Une victoire méritée au prix d'intenses efforts

Quatre mois durant, les étudiants de la faculté de droit de l'USJ sélectionnés pour participer à ce concours

ont dû suivre un entraînement intensif, sous la supervision des coaches de l'université, des anciens étudiants de la FDSP : Léa Bou Sreih, Émile Najm, Yasmina Serhal, Jana Souaid, Antoine Daher et Samir Moukheiber (coordinateur). Durant la première phase écrite qui a débuté en

juillet, les étudiants sélectionnés ont dû répondre point par point aux conclusions avancées par la partie « défenderesse adverse » qui préconisait que « le tribunal français n'est pas compétent et que la loi française n'est pas applicable », une étape qui rentrait dans le cadre

du règlement envoyé par les organisateurs du concours. « Nous avons dû entreprendre des recherches très approfondies sur la doctrine et la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, un domaine spécifique au droit français, comparer les différentes idées et points de vue, tirer nos propres conclusions, pour anticiper les contre-arguments que l'adversaire risquait d'avancer pendant la plaidoirie. Une démarche qui demandait beaucoup de persévérance et de patience face à l'abondance des informations », avoue encore Nour el-Khatib, étudiante en master 2 en droit international privé et commerce international, qui a participé à tous les entraînements avec les coaches, mais n'a pas pu voyager faute de papiers. La première phase écrite accomplie, les étudiants se sont attaqués à la phase orale, où, à travers des simulations de plaidoirie fictive organisées par les coaches, ils ont appris à gérer leur stress, maîtriser leur éloquence, structurer leur discours pour maintenir l'attention des juges, garder leur calme et leur sang-froid face à des questions auxquelles ils n'ont pas nécessairement la réponse, travailler leur langage corporel, où les gestes, l'expression faciale et le ton de voix sont des éléments essentiels qui peuvent renforcer ou affaiblir l'impact du discours. « En somme, la plaidoirie est un exercice de conviction qui va bien au-delà de la simple présentation des faits. C'est un véritable art de la persuasion qui nécessite une préparation rigoureuse, une bonne connaissance du droit, une maîtrise des techniques d'argumentation et une solide préparation mentale et physique », souligne Édouard Tannoury, qui admet que grâce au travail collectif intense et rigoureux acquis au cours de leurs entraînements, à la pertinence de leurs réponses, à l'énergie qu'ils dégageaient au cours de la plaidoirie, ils ont conquis le jury « qui a tenu à souligner le niveau remarquable de ces étudiants » et leur a décerné le prix de la meilleure équipe. Ils obtiendront une récompense financière et une offre de stage au cabinet Linklaters Paris. Une victoire qui porte en ces circonstances difficiles un beau message de détermination et d'excellence.